

4 juillet 2017

INTERPELLATION POLITIQUE DE L'ACC

FACE À LA CRISE POLITIQUE EN WALLONIE, A BRUXELLES ET EN FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES

ASSURER L'AVENIR DES CENTRES CULTURELS

Les 115 Centres culturels reconnus sont les pierres angulaires du développement des politiques culturelles en Wallonie et à Bruxelles. Issus des politiques fondatrices de la Communauté française, les Centres culturels sont des acteurs modernes jouant un rôle central et essentiel dans notre société. Ils sont à la fois porteurs d'actions culturelles et relais d'initiatives citoyennes et/ou associatives dynamiques, participatives et contemporaines. Ils constituent une réponse aux enjeux actuels de notre société et favorisent l'épanouissement individuel et collectif par la promotion et l'usage des droits culturels pour tous. Pluralistes, les Centres culturels sont des foyers d'entrepreneuriat à finalité et plus-value sociales. Ils reflètent la richesse créative et la dynamique associative en Fédération Wallonie-Bruxelles.



Contextualisation et enjeux

Alors que le 19 juin dernier, le CDH appelait à la constitution de nouvelles majorités gouvernementales en Wallonie, à Bruxelles, et en Fédération Wallonie-Bruxelles, le secteur des Centres culturels est toujours dans une situation d'incertitude politique à plusieurs niveaux.

Bien que les contacts restent maintenus avec les Ministres référents, plusieurs réformes et dispositions spécifiques au monde de la culture, au secteur « non-marchand », aux aides à l'emploi, et plus précisément aux Centres culturels semblent « suspendues ». Cela impacte les opérateurs du secteur qui se mettent en conformité avec les prescrits du décret relatif aux Centres culturels.

Cette période d'instabilité politique inquiète d'autant plus que les défis à relever s'avèrent nombreux. Une réalité qui renforce le sentiment d'abandon et rend complexe l'émergence d'une vision claire des politiques culturelles.

Depuis sa promulgation à l'unanimité en novembre 2013, l'application technique et financière de ce décret reste problématique et non entièrement assumée. Au même moment, les chantiers de réformes de plusieurs autres dispositifs (APE, accords Non-Marchand,...) en cours de discussion voire de négociation sont mis en attente. Au terme de ce mois de juin 2017, les opérateurs du secteur sont confrontés à une multitude d'inconnues sérieuses qui mettent en péril leur pérennité et la mise en œuvre de leurs engagements.

- ▲ **L'ACC appelle à un déblocage rapide de cette crise et à la poursuite formelle et constructive de la concertation engagée entre le secteur et le politique.**

L'ACC identifie 3 enjeux structurels majeurs à traiter en urgence :

- ▲ **Aboutir à une application juste et réfléchie du décret de 2013** par la consolidation d'un plan de financement, le renforcement de l'accompagnement des opérateurs, la garantie d'indexation des moyens financiers octroyés, la suppression des économies lissées et la poursuite du maillage territorial.
- ▲ **Assurer la vitalité de l'emploi, la cohérence politique et la dynamique institutionnelle** : maintien des mécanismes d'aides à l'emploi, établissement d'un cadastre et mise en œuvre effective d'une logique de simplification administrative.
- ▲ **Renforcer les collaborations sectorielles et intersectorielles** (intelligence collective, dynamique de mutualisation et de rationalisation) : organisations représentatives, processus de concertation et partenariats intersectoriels.



DÉCRET DES CENTRES CULTURELS

Le nouveau décret a projeté le secteur des Centres culturels dans une dynamique enthousiasmante de redéploiement de son action, d'évolution institutionnelle et professionnelle. La mise en œuvre de cette importante réforme a pris du retard pour des raisons essentiellement politiques. Deux années se sont écoulées entre-temps.

En 2016, 11 renouvellements de contrat-programme ont été étudiés et sont en cours de formalisation. 13 devraient être approuvés dans les semaines à venir (les avis de la Commission des Centres culturels (3C) devant être rendus prochainement). Durant l'année 2017, c'est un tiers des Centres culturels (41) qui s'appêtent à déposer leur demande de renouvellements de reconnaissance. 52 Centres culturels introduiront leur demande quant à eux en 2018, dernière année prévue pour permettre la transition vers le nouveau référentiel.

L'ACC s'inquiète de l'équité de traitement sachant l'afflux de dossiers sur la fin de la période transitoire. Les retards pris et l'absence d'un plan clair relatif à la mise en œuvre du décret ont déjà impacté les associations et leurs équipes.

Le cadre établi initialement prévoit qu'à l'aube de 2021, l'ensemble des Centres culturels soit formellement reconnu dans le cadre des nouvelles dispositions. Mais, l'épineuse question des financements nécessaires demeure en l'absence d'hypothèses fiables et mesurées.

Ces trois dernières années, plusieurs moments de discussions ont eu lieu d'abord avec la Ministre Milquet puis avec la Ministre Greoli. Ces rencontres visaient prioritairement à finaliser l'établissement d'un plan de financement cohérent pour le secteur. Si les organisations fédératives (ACC – ASTRAC) ont pu présenter leurs revendications et apporter leurs contributions à la réflexion au sein d'un groupe de travail spécifique, elles sont restées réservées sur les conclusions. Les efforts de financement promis ne sont pas suffisants au regard de l'ambition du décret.

Voilà plusieurs années que les Centres culturels voient leurs moyens diminuer suite aux années de gel d'index puis de réduction budgétaire de 1% (la diminution cumulée s'évalue actuellement à près de 5.500.000€ pour le secteur). Le plan présenté par la Ministre de la Culture le 28 mars dernier à Dison ne répond pas aux nombreuses attentes du secteur. Il n'intègre que partiellement le fruit du travail de redéploiement culturel généré et ne permet pas de répondre au maillage territorial. Pourtant, de nombreux Centres culturels sont déjà entrés dans des logiques de renforcement de leurs coopérations, d'intensification et d'extension de leur action.

L'appel à projets « soutien au développement d'actions spécifiques par les centres culturels », lancé le 29 juin dernier par la Ministre (avec un dépôt pour le 25 août 2017), suscite la confusion, entraîne de nouvelles charges administratives et ne répond pas aux difficultés structurelles rencontrées sur le terrain. La logique d'appels ponctuels ne peut se substituer aux solutions pérennes.

L'application technique du décret et l'accompagnement durant la période de transition restent problématiques. Les moyens manquent et les réponses apportées aux sollicitations sont en partie empiriques.

- ▲ **L'ACC insiste pour que la crise actuelle n'empêche pas la formalisation des décisions prises et ne ralentisse pas le traitement des dossiers en cours d'instruction.**
- ▲ **L'ACC rappelle la nécessité à renouer contact avec les partenaires associés (Communes, Provinces, Régions).**
- ▲ **L'ACC demande que les partenaires politiques :**
 - ▲ **consolident les financements acquis et récemment annoncés ;**
 - ▲ **dégagent de nouveaux moyens pour les prochaines années et définissent un financement progressif des dispositifs complémentaires à l'action culturelle générale ;**
 - ▲ **poursuivent les discussions autour de l'accompagnement du décret, garantissant ainsi son application fluide et harmonisée.**



EMPLOI

Plusieurs questions liées à l'emploi restent en suspens. Il convient de rappeler que la professionnalisation du secteur garantit aux Centres culturels de pouvoir rencontrer les missions qui leur sont dévolues. Toutes les politiques et réformes liées à l'emploi dans le secteur non-marchand ont un impact direct sur les Centres culturels et leurs travailleurs.

Les régimes APE et ACS concernent plus de 50% de l'emploi en Centres culturels. De nouveaux mécanismes trop éloignés de la réalité du terrain et de la spécificité du travail culturel, ou financièrement amoindris, entraîneraient des pertes importantes pour le secteur (également en termes de compétences et de ressources humaines) et placeraient certains Centres culturels dans l'incapacité de remplir pleinement leurs missions.

Les revendications du secteur à ce sujet rejoignent celles émises par la Confédération des employeurs des secteurs socioculturel et sportif (CESSoC) tout au long du processus de discussion dans le cadre de la réforme APE.

- ▲ **L'ACC insiste pour que les moyens dégagés dans le cadre des accords du Non-Marchand restent garantis aux secteurs concernés.**
- ▲ **L'ACC demande que le décret emploi soit rediscuté pour garantir une meilleure praticabilité de celui-ci, un allègement administratif de son application et qu'il intègre l'évolution de l'emploi dans les Centres culturels.**

Actuellement, la subvention emploi « permanent » ne concerne que la fonction de direction d'un Centre culturel sur base de l'ancien décret de 1992. Le nouveau décret de 2013 institue la notion d'équipe. Il est donc essentiel d'adapter le référentiel à cette nouvelle réalité et d'étendre la subvention emploi « permanent » aux autres membres du personnel visés par le décret et son arrêté d'application. Il est important que ce dispositif soit étendu également aux ORUA.



COLLABORATION

Les Centres culturels sont au cœur de politiques transversales et de partenariats avec tous les organismes associatifs locaux et régionaux. Ils entretiennent un dialogue constant avec les acteurs reconnus des secteurs de la jeunesse, de la lecture publique, de l'éducation permanente, des arts et, par extension, avec tous les opérateurs des autres champs culturels.

Un des rôles premiers des Centres culturels est d'être au cœur du développement de toute nouvelle politique culturelle inscrite au sein de son territoire immédiat.

Il est de la responsabilité des mandataires politiques d'encourager un dialogue structuré entre les secteurs et d'assurer le développement de nouvelles synergies, notamment entre les associations relevant des secteurs « marchand » et « non-marchand » dans une logique d'optimisation des moyens disponibles.

- ▲ **L'ACC appelle à l'aboutissement rapide des processus de consultation engagés et rappelle qu'avant d'encourager de nouvelles mesures, l'application des réformes non encore pleinement exécutées reste prioritaire (telles que le décret relatif aux CC). Elle propose de travailler d'abord sur les chantiers qui unissent les partenaires culturels.**

Les actions spécifiques présentées dans les conclusions du processus « Bouger les lignes » récemment présentées par la Ministre, doivent faire l'objet d'une concertation correctement organisée avec les associations fédératives des différents secteurs.

Dans le cadre de toute réforme sur la gouvernance, la consultation des opérateurs fédératifs du secteur est primordiale. Elle doit être consolidée, organisée et planifiée en association étroite avec les services de l'Administration.



Qu'est-ce qu'un Centre culturel ?

Pour comprendre plus en détails le rôle, les missions et le fonctionnement des Centres culturels, un guide de 32 pages est à votre disposition. Il est téléchargeable sur le site de l'ACC (www.centres-culturels.be) et peut être envoyé en version papier sur simple demande. Il reprend les perspectives et les changements induits par le décret 2013.

Trop peu de temps pour tout lire ? Une vidéo de 2min30 vous montre la diversité, la vitalité et les actions des Centres culturels (www.centres-culturels.be/video).

Qu'est-ce que l'ACC ?

L'Association des Centres culturels de la Communauté française de Belgique (ACC) est une association fédérative reconnue qui **réunit les 115 Centres culturels de Wallonie et de Bruxelles agréés** et subventionnés par le Ministère de la Communauté française mais également d'autres asbl du secteur socioculturel ayant des missions similaires.

L'ACC défend et promeut l'action des Centres culturels et joue un rôle d'interface entre ceux-ci et les Pouvoirs publics, l'ensemble des acteurs associatifs et culturels de Wallonie et de Bruxelles, les partenaires sociaux, les organisations sectorielles internationales, etc. L'ACC est également la chambre patronale du secteur des Centres culturels. Elle est membre de la Confédération des Employeurs des secteurs sportif et socioculturel (CESSoC).

L'ACC assure un travail de réflexion, d'expertise et de recherche qui contribue à mieux cerner les besoins du secteur. Quotidiennement, l'ACC soutient et accompagne ses membres en leur offrant des conseils, en leur proposant des outils de gestion et en organisant des formations destinées aux professionnels du secteur.